

COMMUNE DE DREUIL LES AMIENS
Tél : 03.22.54.83.53 - Fax : 03.22.54.11.98
Site Internet : www.ville-dreuil-les-amiens.fr

Dreuil-Lès-Amiens, le 10 juillet 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020, EN SEANCE PLENIERE PUBLIQUE.

Sous la présidence de Mme Maria TREFCON, Maire de Dreuil-lès-Amiens

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT
Mme Céline COLLET
M. Michel MARCHAND
Mme Yvette CARTON

M. Jean-Marie THIBAUT
Mme Anne CALVARIN POTTIER
M. Bernard MICHALAK
M. Bernard ROBIDA

Est excusé :

Mme Sarah TMIMI

Absent :

M. Michel THIEFAINE

Secrétariat :

Mme Michelle VARLET

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

M. Francis WAQUET
M. Michel GRATENOIS
Mme Josette CUVILLIER

M. Claude POMPEI
M. Jacques LEROY

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière publique le vendredi 10 juillet 2020 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 16h30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été faite et envoyée par mail le 6 juillet 2020 aux membres du conseil et au Courrier Picard, elle a fait l'objet d'une insertion dans les éditions des 9 et 10 juillet 2020.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

0. DÉLÉGATION DE VOTE

M. GUERRA donne pouvoir à Mme TREFCON
M. CAGNARD donne pouvoir à M. PETIT
Mme MISSIAEN donne pouvoir à Mme COLLET
Mme DELATTRE donne pouvoir à M. MARCHAND
Mme DUMONT donne pouvoir à Mme CARTON
M. MOERMAN donne pouvoir à M. MICHALAK
Mme PIOLE donne pouvoir à Mme CALVARIN-POTTIER
M. DESANDERE donne pouvoir à M. ROBIDA

1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Céline COLLET est désignée.

2. DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX AUX ELECTIONS SENATORIALES :

Mme le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder, conformément aux articles L 284 et L 286 du code électoral, à l'élection de 5 membres titulaires et 3 membres suppléants, afin de voter pour les sénatoriales, le dimanche 27 septembre prochain.

Le vote sera effectué en bulletin secret.

Mme le Maire procède à la mise en place du bureau de vote qui sera composé des :

- 2 conseillers les plus âgés : M. Michel MARCHAND, M. Bernard ROBIDA
- 2 conseillers les plus jeunes : Mme Anne CALVARIN-POTTIER, Mme Céline COLLET.

Une seule liste est présentée, elle se compose comme suit :

Délégués titulaires :

- M. Philippe PETIT
- Mme Maria TREFCON
- M. Michel MARCHAND
- Mme Marie-Christine MISSIAEN
- M. Jean-Marie THIBAUT

Délégués suppléants :

- Mme Céline COLLET
- M. Louis GUERRA
- Mme Anne CALVARIN-POTTIER

Mme le Maire appelle chaque conseiller à prendre part au vote. Les 4 assesseurs désignés procèdent au dépouillement.

Résultat du dépouillement : 17 votants

- Bulletin pour la liste : 15
- Bulletin blanc : 2

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il a toutefois la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs pour la durée de son mandat. (Article L 2122-22 du CGCT)

Afin de faciliter certaines prises de décisions et la bonne marche administrative, le Maire demande qu'on l'autorise à signer ces documents. Cette délégation concerne uniquement les documents relatifs aux seules compétences exclusives du maire et n'obligeant pas de réunir le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

4. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire clôt la séance à 17H10